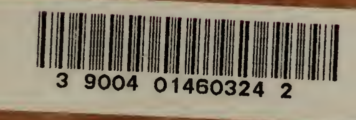
Monsieur Taché repond a M. Tarte.



Monseigneur Taché Répond a M. Tarte.

A M. J. Israël Tarte, M. P.

Monsieur,

Les numéros de l'*Electeur* du 5 et du 6 courant contiennent chacun une lettre que vous m'adressez, parce qu' " il existe, entre vous et moi un " malentendu au sujet de l'interpré- " tation de certains incidents qui " ont précédé les élections de 1891." Trop heureux de travailler à faire cesser ce malentendu, je veux répondre à vos lettres ; cette réponse terminera le débat, du moins de mon côté.

Vous me dites : " Je crois avoir " quelque raison d'être surpris que " Votre Grandeur ait jugé à propos " de ne pas faire à une date anté- " rieure les déclarations qu'Elle " vient de livrer à la publicité, les " premiers quelques jours avant la " convention du 20 juin, les der- " nières dans sa lettre à mon adresse " en date du 28 du même mois.

Permettez-moi de vous faire observer que l'étude que j'ai publiée sur le Protestantisme des Ecoles de Manitoba ne se rapporte *en rien* à ce qui fait l'objet de notre correspondance, et je ne vois pas pourquoi vous y faites allusion. De plus, ce document n'était nullement écrit en vue de la convention libérale à laquelle vous semblez vouloir le rattacher. Ce travail a été complété et signé le 20 avril. De suite, la copie anglaise en a été remise au *Free Press*, de Winnipeg, et la copie française à la disposition du *Manitoba*, avec l'entente que les deux journaux publieraient en même temps. Des difficultés qui ne venaient pas de moi, ont retardé cette publication, et le *Free Press*, avec sa franchise ordinaire, a expliqué la chose dans son numéro du 23 juin.

Je ne suis donc nullement responsable du retard de la publication d'un article fini le 20 avril et qui n'a paru que quelques jours avant la convention du 20 juin.

Quant à ma lettre à vous adressée, si elle n'est venue que près de quatre mois après vos paroles dans la Chambre des Communes, c'est que tout d'abord, je n'avais aucune intention de vous écrire, et je ne l'aurais certainement pas fait, si vos provocations et défis n'avaient pas été si multipliés. Le 21 juin dernier, vous avez répété ce que vous aviez dit à plusieurs reprises et avez ajouté : " Je défie l'Archevêque Taché de nier." Il vous paraissait donc encore temps pour moi de relever votre défi ; je m'y suis déterminé alors et l'ai fait de suite. Je n'ai fait que répondre à ce que vous avez dit de moi, citant textuellement vos paroles et ne niant que ce que vous aviez avancé d'inexact et cela comme je l'ai affirmé, " sans mettre en doute votre " bonne foi, aimant mieux croire " que vous avez agi avec convic- " tion."

Dans les deux lettres que vous m'adressez, vous émettez des doutes sur ce que vous aviez préalablement affirmé positivement. Vous désirez de plus amples informations. Je veux bien vous satisfaire, " en m'ef- " forçant (comme vous le dites de " vous-même) de m'exprimer avec " toute la clarté que je pourrai trou- " ver dans ma détermination de dire " la vérité sans réticence et sans ar- " rière-pensée."

LETTRE A M. L. H. TACHÉ

J'ai écrit à un de mes neveux une lettre, dont vous auriez dû respecter le caractère privé, indiqué dans la lettre même. Vous avez cru pouvoir publier telle lettre du 20 Août, 1892. Elle est dans le Hansard ; rapportant votre discours du mois de Mars ; une assemblée politique à Waterloo en a eu de vous la lecture ; puis dans votre publication sur l'*Electeur* du 5 courant, vous empruntez à cette lettre le passage suivant : " Sir " John Thompson s'est engagé offi- " ciellement et publiquement ; d'au- " tres l'ont fait privément mais solen- " nellement." Comme je n'ai rien à désavouer de ce que j'ai dit alors privément, je me soucie fort peu que vous ayez eu l'indiscrétion de le publier ; je ne le regrette que pour vous ; cet acte ne se recommande pas de sa nature ; puis, en définitive, si ce procédé de votre part, n'avait pas été une indiscrétion, vous n'auriez vu dans ce que vous citez que ce qui y est contenu, au lieu d'y voir ce qui ne s'y trouve pas.

J'écrivais : " Sir John Thompson " s'est engagé officiellement et publi- " quement " Tout le monde le sait bien. Le rapport de Sir John Thompson du 21 Mars, 1892, est un document officiel et public. Je ne l'ai connu, comme les autres, qu'après qu'il eut été livré à la publicité ; mon correspondant connaissait ce document tout aussi bien que moi, et je savais bien qu'il comprendrait parfaitement ce que mes paroles signifiaient. Puis, j'ai ajouté : " d'autres " se sont engagés privément, mais " solennellement." Ici encore, mon neveu était en mesure de me comprendre. Je ne vois pas au monde que vous puissiez trouver dans ces mots une preuve que l'on m'avait donné des assurances, au nom du Gouvernement. A ce propos, vous me dites : " Donnez au pays les " noms de tous ceux qui se sont en- " gagés envers vous privément, mais " solennellement."

Ne vous est-il pas venu à la pensée que vous êtes un peu exigeant ? Il me faudrait donner au pays les noms de tous les membres du Parlement, des sénateurs, des journalistes et autres amis qui m'ont fait visite, pendant deux mois, à Montréal et qui presque tous se sont engagés à soutenir la minorité de Manitoba dans sa lutte pour ses écoles ? Il n'y a aucune raison de mettre tous ces noms devant le public ; je ne vous les donnerai pas ; la chose est d'autant moins nécessaire qu'il est évident que cette liste de noms ne vous satisferait pas, puisqu'elle ne contiendrait absolument qu'un seul nom de ministre fédéral et ce nom, vous est connu, c'est celui de

L'HON. M. CHAPLEAU.

Précisément nous y voici. — Eh bien ! oui, nous y voici, et qu'est-ce qu'il y a à votre service ? — M. Chapleau était membre du cabinet fédéral ! — Sans doute, mais, quelle est la loi qui défend à un membre du gouvernement de me parler et qui me défend à moi de lui répondre ? — M. Chapleau était Secrétaire d'Etat dans le gouvernement de Sir John Macdonald ! — Oui, il l'était et je le savais.—Oh ! alors, il négociait au nom de Sir John Macdonald, c'est-à-dire, du gouvernement.—Pas du tout, Monsieur, et c'est là précisément où vous faites erreur. M. Chapleau m'a *déclaré positivement* qu'il ne parlait ni au nom, ni par l'autorité du Premier Ministre, qu'il ne le faisait qu'en son nom, à lui individuellement, que ses paroles n'engageaient que sa responsabilité personnelle. Cette visite de sa part, n'était nullement officielle, mais bien une visite privée, comme celle de l'ami qui l'accompagnait.

Quand j'écrivais : " d'autres se " sont engagés privément, mais so- " lennellement," je pensais à M. Chapleau, comme à d'autres ; je savais que mon neveu y penserait ; je savais aussi que ni l'un ni l'autre de

nous deux ne croirait que cela voudrait dire que M. Chapleau avait négocié, au nom du gouvernement; pas plus que cela voudrait dire que j'avais fait des concessions ou des compromis d'une nature quelconque. Vous ajoutez : " La question en jeu " était trop importante pour que " vous ayez accepté des engage" ments qui ne vous eussent point " parus autorisés." Quelque importante que fut et soit la question, je ne pouvais accepter que ce qui m'était donné : des engagements privés et personnels, empruntant aux personnages une certaine solennité, mais n'allant pas au-delà.

Toujours sous l'impression que mon entrevue avec M. Chapleau était une entrevue officielle, où le gouvernement se trouvait engagé d'une manière ou d'une autre, par des promesses en son nom, vous me dites : " Vous avez ajouté foi. A ce " point que

" LA LETTRE COLLECTIVE

" que Nos Seigneurs les Evêques du " Canada devaient signer et publier " ne vit pas le jour."

Evidemment, en parlant ainsi, vous ne vous doutez pas de la réponse que vous me forcez de vous donner. Eh bien ! Monsieur, je dois vous dire que cette *fameuse lettre pastorale* dont on a tant parlé, n'a jamais existé à ma connaissance du moins. Moi, *pour un*, et vous avez insinué que j'en étais l'auteur, je n'ai jamais vu cette lettre ; je n'en ai jamais entendu parler par aucun évêque, ni par qui que ce soit en leur nom.

Veuillez me comprendre, cette prétendue lettre pastorale et les prétendues négociations sont les sources d'où ont coulé toutes les erreurs qui sont la cause du malentendu que nous nous efforçons d'expliquer. J'ai déjà nié d'une manière formelle et explicite l'existence de négociations entre le gouvernement et moi ; je nie d'une manière aussi formelle et aussi explicite l'existence ou le projet d'une lettre pastorale que Nos Seigneurs les Evêques devaient signer avant les élections ; je ne connais rien de ce document, en autant, du moins, que les évêques sont concernés.

Comme vous, comme bien d'autres, j'ai entendu parler de cette prétendue lettre, on est venu m'en entretenir, on m'en a écrit. Les uns demandaient la chose comme un remède efficace, d'autres, au contraire, y voyaient un danger ; je sais qu'on en a parlé à Montréal, à Québec, Ottawa et ailleurs ; néanmoins, il faut bien convenir, monsieur, qu'une fausse affirmation ne devient pas vraie à force d'être répétée, même en pleine tourmente électorale. Je ne suis pas surpris que vous ayez cru à l'existence de ce prétendu document. Néanmoins, pour ma part, je suis encore à apprendre que l'idée d'une pareille lettre soit venue à l'esprit d'un seul évêque canadien, y compris votre serviteur. Il m'est donc facile de répondre à la demande que vous me faites : " Pourquoi la lettre " pastorale en question ne fut-elle " pas lue et ne fut-elle pas signée ?" Elle ne fut pas lue parce qu'elle n'existait pas ; elle ne fut pas signée pour la même raison ; elle n'a jamais vu le jour, comme lettre pastorale. Pourtant, m'objecterez-vous, monsieur, une lettre a été écrite, a été vue, a été lue ; preuve, ce qu'écrit le Rév. Père Gendreau au *Canada*, en date du 24 Mai, 1893. Oui, monsieur, l'affirmation du Rév. Père ne laisse aucun doute sur le fait que *quelqu'un* a écrit une lettre, qu'il prétendait devoir être signée par les évêques. Je vous avoue que grande a été ma surprise, en apprenant en 1893 que les choses avaient été si loin en 1891 et cela à l'insu de l'épiscopat que l'on mettait en scène sans son autorisation. Je vous le répète, monsieur, je ne sache pas que les évêques canadiens aient jamais songé à la lettre qu'on leur prête l'intention d'avoir voulu publier avant les

élections de 1891. La seule lettre collective des évêques en 1891 est celle qui a été publiée, après les élections et qui, par conséquent, ne pouvait pas avoir été rédigée ni émise pour influencer le vote populaire.

On a été jusqu'à confondre la prétendue lettre pastorale avec la pétition que tout l'épiscopat canadien a adressée au Gouverneur-Général en conseil.

VOS PROVOCATIONS.

A la fin de votre lettre du 5 juillet, vous me dites : " Je ne vous ai " ni provoqué, ni surtout calomnié " ..... J'ai accusé les ministres qui " vous ont trompé...... Je regrette " que vous comptiez, comme vous " étant destinés, des coups que je " porte à des hommes qui n'ont " d'autre souci, en cette affaire des " écoles, que d'échapper aux respon- " sabilités qui leur incombent et de " se faire un boucher de votre robe " épiscopale."

Je n'ai ni mission, ni désir d'entrer en lutte avec vous ou qui que ce soit pour défendre les ministres, c'est leur affaire ; mais permettez-moi d'ajouter que c'est un peu la mienne de me défendre moi-même. Il faut que vous ayez perdu la mémoire de ce que vous avez dit, pour pouvoir écrire : " Je regrette que " vous comptiez comme vous étant " destinés, des coups que je porte à " d'autres." J'ai pensé que les coups que je vais vous indiquer étaient à mon adresse, je vous en laisse juge vous-même Vous avez dit en plein parlement : " Mgr Taché a pris l'ini- " tiative sur la question des écoles " ..... , ce n'est pas ce qu'il a fait de " mieux pour sa réputation...... si " nous devions faire porter à son " prestige épiscopal la responsabilité " des déceptions que nous avons " éprouvées, il en souffrirait consi- " dérablement dans l'histoire ; Mgr " Taché, comme les autres évêques " en ce moment, ne sont pas suffi- " samment équippés." Puis, vous écriviez dans l'*Electeur* du 18 mai : " Le vieil archevêque malade, fati- " gué, harassé, est facilement deve- " nu la proie, la victime du cabinet, " au nom duquel M. Chapleau s'a- " dressait à lui. Son excès de con- " fiance a compromis une cause qui " alors eût pu être gagnée."

Ces coups évidemment ne sont pas des coups mortels, mais il est encore plus évident qu'ils me sont destinés et que vous ne devriez pas le nier, dans la détermination que vous avez prise d'être sincère.

PROMESSE D'AMNISTIE.

Une grande partie de votre lettre du 6 juillet fait allusion aux promesses qui m'avaient été faites, dans le temps, d'une amnistie pour tous ceux qui avaient pris part au mouvement insurrectionnel de la Rivière-Rouge en 1869-70. Vous tournez là, Monsieur, une triste page de notre histoire, page d'autant plus regrettable que tous les partis politiques y ont leur part de responsabilités.

" *La justice élève les nations*," mais l'injustice les rabaisse et tout ce qui s'est fait pour retarder ou empêcher l'amnistie, promise en 1870 ; tout ce qui s'est fait en plein parlement en 1875, pour en donner une solution défectueuse, tout cela est entaché de lâcheté d'un côté, et de cruauté de l'autre. Ceux qui voudront connaître le rôle que j'ai joué dans ces tristes circonstances ont à leur service trois documents.

Le premier est une brochure que j'ai publiée au commencement de 1874 et intitulée " l'Amnistie."

Le second est le Rapport du Comité nommé par les Communes d'Ottawa pendant la session de 1874.

Le troisième document est une brochure écrite aussi par moi en 1875 et intitulée : " Encore l'Amnistie."

Vous, Monsieur, vous avez assez étudié ces documents, pour vous convaincre que j'ai défendu avec énergie ceux au bonheur desquels

j'ai consacré ma vie. J'ai été trompé ! La responsabilité pèse sur ceux qui, pour rester au pouvoir ou y arriver se sont refusés à dégager ou à laisser dégager la parole donnée. On a cru que tout était terminé, lorsque en 1875 on a proposé et voté en Parlement des résolutions qui contrastent bien singulièrement avec le rapport du comité d'enquête, sur lequel on prétendait les appuyer. Vous dites que l'histoire se répète et que l'histoire de l'amnistie va se répéter dans celle des écoles. C'est possible, Monsieur, mais une chose ne se se répétera certainement pas, c'est que cette fois je n'ai ni cherché, ni reçu, ni accepté de promesses de la part du Premier Ministre, ni de qui que ce soit en son nom.

LA CONSTITUTION.

Vous parlez de la " politique " que j'ai suivie sur cette question des écoles, mais, comme vous ne la définissez pas avec clarté et vérité, vous me pardonnerez de donner ma propre version.

Je suis convaincu, monsieur, que les catholiques de Manitoba ont un droit incontestable à leurs écoles ; que ce droit n'est pas basé sur de simples promesses mais bien sur la constitution même du pays. Je pense qu'en demandant le respect de ces droits, nous ne demandons pas une faveur, mais bien un acte de justice, que ceux qui ont le pouvoir en main, quels qu'ils soient, ont le devoir de nous accorder. C'est pourquoi les demandes faites sont toutes des demandes officielles, adressées au Gouverneur en conseil. J'ai pour ma part, commencé à faire ces demandes lorsque Sir John Macdonald était premier ministre ; je les aurais faites sur le même ton et dans la même forme si l'hon. M. Laurier avait été au pouvoir. J'ai continué de faire mes demandes : lorsque le successeur de Sir John est devenu chef du cabinet ; j'aurais fait exactement la même chose si M. Dalton McCarthy avait été à la tête de l'administration ; je me suis adressé à l'Exécutif comme Corps, parce que je suis convaincu que chacun de ses membres est obligé par son serment d'office de nous rendre justice.

Les membres du Conseil Privé sont tenus de sauvegarder la constitution, de protéger les minorités ; que pourrais-je attendre de la promesse de quelqu'un d'entre eux, si le Corps lui-même n'avait pas le souci de ses obligations ? Il ne s'agit donc pas de telles ou telles promesses que vous croyez que j'ai reçues (quoiqu'elles ne m'aient pas été faites), mais il s'agit d'un droit, que les catholiques revendiquent au nom de la constitution du pays. Je suis tellement convaincu de ce droit, que j'ai dit, dans ma lettre que vous avez publiée, ce que je répète ici : " La " constitution est violée ; si on ne " porte pas remède au mal, le pouvoir " fédéral aura une iniquité, une " honte de plus à son crédit." J'ajoute encore : cette honte et cette iniquité seront aussi au crédit de ceux qui, sous un prétexte ou sous un autre, auront rendu plus difficile l'exercice de la justice que nous réclamons

Voilà, Monsieur, ma " politique " sur la question de nos écoles. Encore une fois, je le répète, je n'ai fait aucune concession, aucun compromis ; je n'ai donné mon assentiment à aucun délai, à aucun mode d'action. J'ai demandé justice et voilà tout. Si vous voulez vous donner la peine de relire les pétitions auxquelles j'ai attaché mon nom, vous aurez la connaissance complète et entière de mes relations avec le gouvernement fédéral, au sujet des ecoles de Manitoba.

Mes relations officielles avec l'Exécutif n'ont pas empêché et n'empêchent pas mes relations personnelles avec mes amis, avec les amis de la cause ; cette cause que j'aurais mieux servie sans doute si j'étais plus habile, mais que j'ai servie au meilleur de ma connaissance, sans

faiblesse comme sans jactance, sans lâcheté comme sans provocation.

Pour aider à l'intelligence de la situation, j'ai écrit et signé une dizaine d'articles qui n'ont pas manqué d'attirer l'attention et dont la valeur pourrait peut-être s'apprécier par l'impuissance, où les plus ardents adversaires de nos écoles se sont trouvés de m'opposer des réfutations tant soit peu acceptables.

A ce mode de porter la conviction dans l'esprit de ceux qui sont favorablement disposés, j'ai joint et je continue de joindre un chaleureux appel à tous les amis de la justice ; à tous ceux qui peuvent quelque chose dans les parlements, dans la presse, dans les assemblées publiques pour que tous prêtent leur concours à une solution avantageuse de nos difficultés. C'est une pierre de notre édifice social qu'on veut arracher de force, cette violence ne peut qu'ébranler d'autres assises, et une terrible responsabilité incombe à ceux qui, pour des motifs inavouables, se désintéressent de cette grave question, à ceux surtout qui la compromettraient

En terminant, laissez-moi vous dire que vous n'avez pas raison de m'écrire : " Vous me demandez, " Monseigneur, de continuer à travailler pour la cause des écoles. " Mais ! vous nous avez lié les " mains. De votre assentiment elle " est de nouveau référée aux tribunaux."

Non, monsieur, non, je n'ai lié les mains de personne ; je n'ai rien fait qui puisse gêner la liberté des amis de la cause.

Puissent ces explications dissiper le malentendu qui a existé, et vous faire remplir la promesse publique et solennelle, que vous avez faite à vos électeurs, de travailler pour la cause des écoles de Manitoba.

Votre obéissant serviteur,

† Alex., archevêque de
Saint-Boniface,
O. M. I.

Saint-Boniface, 13 juillet, 1893.